



INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE ILCA

13 et 14 AVRIL 2024 Marseille

Grade 5 A

Organisé par : Cercle Voile de Marseille

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront **mis en ligne à l'adresse <https://cvmarseille.fr>**, ils pourront être affichés sous le barnum sur la terrasse devant le club et ils seront communiqués aux entraîneurs.

3.2 Le PC course est situé au bureau du club.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse au premier étage du club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'affalée de l'aperçu à terre signifie « Les bateaux doivent rejoindre la zone de course ».



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. et C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nbre de courses maxi
13/04/2024	ILCA	3 courses
14/04/2024	ILCA	3 courses

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement 14 h 30 le samedi et 10 h le dimanche.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA 4 Pavillon jaune avec ILCA rouge

ILCA 6 Pavillon vert avec ILCA rouge

ILCA 7 Pavillon blanc avec ILCA rouge

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours n°1 (Pavillon Blanc portant le chiffre 1 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°2 (Pavillon Blanc portant le chiffre 2 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°3 (Pavillon Blanc portant le chiffre 3 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°4 (Pavillon Blanc portant le chiffre 4 situé à l'arrière du comité)

Parcours n°5 (Pavillon Blanc portant le chiffre 5 situé à l'arrière du comité)

10. MARQUES

10.1 voir annexe 2 : Parcours

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28). La bouée de changement de parcours sera une bouée cylindrique rouge.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 Tous les concurrents ayant fini, devront immédiatement retourner dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne de départ en empruntant la zone de retours concurrents.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.2.3 Une infraction aux règles entraînera l'application de l'annexe T

15.3 L'annexe T s'applique

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
ILCA4	40 minutes	50 minutes	20 minutes
ILCA6	40 minutes	50 minutes	20 minutes
ILCA7	40 minutes	50 minutes	20 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). 60 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de

17.1.1 45 **minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.1.2 30 **minutes** après le comité de course a signalé, les coureurs étant à terre, qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

17.1.3 L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du CVM.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au fond du club. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en lignes sur www.cvmarseille.fr. Le non-respect de l'heure indiquée ne sera pas un motif de demande de réparation.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Calcul des scores

- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 La canal de communication du comité de course

Canal VHF 77

19.2 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.

- (a) (NP) (DP) Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- (b) L'élargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
- (c) (SP) Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
 - Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 30% des inscrits à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 30% des inscrits à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité DSQ à l'ensemble des courses courues du jour.

(d) Heures limites pour élarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.

19.3 (DP) Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 (NP) (DP) Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter d'être ramenée à terre. Un refus du coureur pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

19.5 Matériels de sécurité : (DP)

- (a) Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (b) ILCA : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 ainsi que l'ILCA pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité et matériel de sécurité.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent leur être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : sans objet.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être évacués à terre par tout moyen.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion du club.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Eric DESCRIAUD

Comité de course adjointe : Catherine POST

Président du comité technique François BOTTRAUD

Président du jury : Nicolas COMPTA

Juge : Marie PICQUART

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*





